

Lannion, le 20/07/2021

Dépôts des déchets des professionnels en déchèteries : Une tarification applicable au 1^{er} janvier 2022 pour certains types de déchets

Poursuivre la valorisation et la réduction des déchets

Lannion-Trégor Communauté est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. Cela comprend la collecte des ordures ménagères et des emballages en porte à porte, en éco points ou en déchèteries, ainsi que les actions de prévention.

Ce service public est financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) majoritairement payée par les ménages. Cette compétence n'inclut pas la collecte et le traitement des déchets des professionnels (entreprises, agriculteurs, associations ayant une activité commerciale, entreprises agréées « services à la personne », micro-entrepreneurs).

Chaque année, 2,2 millions de tonnes de déchets sont collectés et traités par les collectivités bretonnes, ce qui représente 681 kg/habitant/an. Ce chiffre est en constante augmentation.

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, l'augmentation des tonnages de déchets a été de 7 % par an ces 10 dernières années, pour atteindre 1 102 kg/habitant en 2020. Environ la moitié des déchets collectés par LTC sont des déchets verts. Ces déchets sont valorisés, mais il faut aller plus loin et en réduire les quantités.

Dans le cadre de ses prérogatives environnementales, en lien avec les orientations nationales, la Région Bretagne a adopté en 2019 un plan régional de prévention et de gestion des déchets, avec pour objectif de diminuer de 10 % les déchets d'ici à 2030 (dont un objectif de -30 % pour les déchets verts).

Lannion-Trégor Communauté doit participer à la mise en œuvre de ce plan régional, en déclinant localement un programme de prévention des déchets pour les 5 années à venir, en vue de ramener à 480 kg/an/habitant le volume des déchets collectés. Ce plan local vise, entre autres, à préserver les ressources, à valoriser les déchets (via l'économie circulaire), mais également à rééquilibrer le financement du service de collecte et de traitement des déchets via le principe « producteur-payeur ».

Modalités d'accès des professionnels dans les déchèteries publiques de LTC

Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'accès des professionnels dans les déchèteries de LTC est encadré, afin de quantifier les déchets déposés par ceux-ci. Après une première phase de test concluante sur 7 déchèteries, les 14 déchèteries de LTC sont ouvertes aux professionnels depuis septembre 2020, à condition qu'ils aient au préalable signé une convention d'accès avec la Communauté.

Après la signature de cette convention, chaque professionnel se voit attribuer une carte d'accès par véhicule. Le contrôle et l'enregistrement des dépôts se font par le personnel des déchèteries via cette carte. Les professionnels n'ayant pas signé la convention se voient refuser l'accès en déchèteries.

Depuis novembre 2019, LTC comptabilise ainsi les volumes de déchets déposés par ces professionnels, pour les flux représentant les tonnages les plus importants : déchets verts, bois, souches, encombrants, déchets inertes, plâtres. **Cette période d'observation a permis de** montrer que leur fréquentation représente 3,3% de la fréquentation totale des déchèteries.

Les quantités de déchets déposées par les professionnels représentent 15,4% du volume global, dont :

- 9,4 % pour les déchets verts,
- 3,9 % pour le bois,
- 6,3 % pour les souches,
- 5,0 % pour les encombrants,
- 25,4 % pour les déchets inertes,
- 6,2 % pour les plâtres.

Des comités de suivi et d'évaluation, auxquels participent les représentants des professionnels (Union Nationale des Entreprises du Paysage, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Fédération Française du Bâtiment) ont lieu régulièrement depuis 2019.

Une tarification instaurée au 1^{er} janvier 2022 pour certains types de déchets

À partir du 1^{er} janvier 2022, le dépôt de ces déchets par les professionnels fera l'objet d'une facturation, afin de prendre en compte les coûts supportés par l'Agglomération pour la collecte et le traitement de ceux-ci.

Le Conseil communautaire, par délibération du 29 juin 2021, a délibéré sur les tarifications suivantes :

Déchets verts :	6,50 € TTC/m ³
Bois :	17,00 € TTC/m ³
Souches :	21,00 € TTC/m ³
Encombrants :	24,00 € TTC/m ³
Déchets inertes :	26,00 € TTC/m ³
Plâtre valorisable :	53,00 € TTC/m ³

Ces tarifs au mètre cube ont été calculés à partir de la densité moyenne des déchets, des coûts de traitement de ceux-ci (tarifs votés par le SMITRED en €/tonne, sauf pour les déchets inertes) et du coût de collecte supporté par la Communauté.

La tarification s'applique aux déchets des professionnels dès lors qu'ils déposent en déchèterie un chargement supérieur ou égal à un volume de 0,5 m³.

Les dépôts de déchets verts broyés resteront gratuits, conformément à la charte de bonnes pratiques définie avec l'Union Nationale des Entreprises du Paysage. Cette charte accompagne le fonds de concours mis en place par LTC pour financer l'acquisition par les professionnels du paysage de broyeurs de déchets verts.

Nb. Dans le cadre de la mise en place par l'Etat de l'éco-contribution sur les produits et matériaux de construction du bâtiment, prévue au 1^{er} janvier 2022, certains des tarifs ci-dessus devraient a priori être

annulés à l'avenir, afin que les professionnels concernés ne paient pas leurs déchets deux fois. La décision sera prise une fois que les décrets d'application auront été publiés.

Les représentants des professionnels se sont engagés auprès de LTC dans une démarche vertueuse de diminution des volumes de déchets déposés en déchèteries.

Le comité de suivi et d'évaluation continuera de se réunir régulièrement pour mesurer l'efficacité de ces nouvelles dispositions, et pour évaluer les mesures qui permettront aux professionnels de continuer à réduire à la source les volumes de tous types de déchets.

Pour toute question concernant les déchets, **les professionnels peuvent s'adresser** à la plateforme relations-usagers de Lannion-Trégor Communauté :

Tél. 02 96 05 55 55

Mail. info-usagers@lannion-tregor.com

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

CONTACT PRESSE

Direction de la communication

Tél. 02 96 05 91 37 / mail : communication@lannion-tregor.com